



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****22043087***

le,

**28 MARS 2022****Greffe****N° d'entreprise : 441 825 201****Nom****(en entier) : Soregam****(en abrégé) :****Forme légale : Société Anonyme (SA)****Adresse complète du siège : Rue Prés de la tour 55, 4051 Vaux-sous-Chèvremont, Belgique****Objet de l'acte : Renouvellement mandat commissaire****Extrait des décisions écrites de l'actionnaire unique de la Société du 23 juin 2021**

3.5. Le mandat de Deloitte SC s.f.d. SCRL, Reviseurs d'Entreprises SC, représentée par Laurent Weerts et Julie Delforge, en qualité de commissaire de la Société prendra fin au moment de l'entrée en vigueur des présentes décisions unanimes par écrit.

L'actionnaire décide, de renouveler le mandat de Deloitte SC s.f.d. SCRL, Reviseurs d'Entreprises SC, représentée par Laurent Weerts et Julie Delforge, en qualité de commissaire de la Société pour une durée de 3 ans, jusqu'à et y compris l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Pour l'exercice de son mandat, le commissaire recevra une somme fixe de 6.199,75 EUR (plus TVA, débours divers et cotisation IRE) comme honoraires annuels qui garantissent le respect des normes de révision établies par l'Institut de Réviseurs d'Entreprises. Ces émoluments ne sont pas déterminés ou influencés par des missions particulières accomplies au sein de la Société. Outre ces émoluments, le commissaire ne recevra aucun avantage de la Société.

3.6. L'actionnaire mandate chacun des administrateurs et Filip Corvelen (représentant de Legal Studio SRL), agissant individuellement, avec pouvoir de substitution, afin de faire le nécessaire pour publier les décisions prises par l'assemblée générale dans les annexes au Moniteur belge, de remplir toutes les formalités administratives et de représenter la société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, d'un guichet d'entreprise de leur choix et/ou du greffe du Tribunal de l'entreprise et à cet effet, de faire le nécessaire.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/04/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).